

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2026
20 H 30

L'an deux mille vingt six, le 02 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026.

Présents : M. CLAMADIEU Yves, Maire, M. MONTEIX Guy, Mme DELZOR Lucette, Mme BAUDONNAT Béatrice, adjoints, Mme BASCOULERGUE Roselyne, Mme SOUCHAL Isabelle, M. DUCHAINE David, M. SAUVAGE Claude, Mme BICHARD Sandrine, Mme GUITTARD Michelle, M. OUVRARD Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette

Ordre du jour

- CFU – Budget principal, service assainissement et budget lotissement
- Affectation du résultat – Budget principal, service assainissement et budget lotissement
- Demande de subvention France Nation Verte pour parcelles 2 et 3 FS Bajouve
- Vente d'un terrain communal au Lotissement la Montagne à un particulier
- Organisation du bureau de vote pour les élections municipales
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Vente d'un terrain communal dans le bourg à un particulier

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 02 février ont été relevées.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.

COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		390 096,98	70 445,49		70 445,49	390 096,98
Opérations de l'exercice	521 099,24	775 084,80	1 455 484,64	1 152 617,66	1 976 583,88	1 927 702,46
TOTAUX	521 099,24	1 165 181,78	1 525 930,13	1 152 617,66	2 047 029,37	2 317 799,44
Résultats de clôture		644 082,54	373 312,47			270 770,07
Restes à réaliser			233 089,34	416 065,76	233 089,34	416 065,76
TOTAUX CUMULES	521 099,24	1 165 181,78	1 759 019,47	1 568 683,42	2 280 118,71	2 733 865,20
RESULTATS DEFINITIFS		644 082,54	190 336,05			453 746,49

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : 11 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
--

COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		4 997,86	23 119,41		23 119,41	4 997,86
Opérations de l'exercice	54 303,68	56 412,71	66 429,12	65 078,41	120 732,80	121 491,12
TOTAUX	54 303,68	61 410,57	89 548,53	65 078,41	143 852,21	126 488,98
Résultats de clôture		7 106,89	24 470,12		17 363,23	
Restes à réaliser			5 360,00	22 165,00	5 360,00	22 165,00
TOTAUX CUMULES	54 303,68	61 410,57	94 908,53	87 243,41	149 212,21	148 653,98
RESULTATS DEFINITIFS		7 106,89	7 665,12		558,23	

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : 11
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2025 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1 600,00	1 600,00	1 600,00	31 000,00	3 200,00	32 600,00
TOTAUX	1 600,00	1 600,00	1 600,00	31 000,00	3 200,00	32 600,00
Résultats de clôture				29 400,00		29 400,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 600,00	1 600,00	1 600,00	31 000,00	3 200,00	32 600,00
RESULTATS DEFINITIFS			7 665,12	29 400,00		29 400,00

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : 11
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	644 082,54
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (775 084,80 – 521 099,24)	253 985,56
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	390 096,98

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-373 312,47
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 152 617,66 – 1 455 484,64)	-302 866,98
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-70 445,49
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (416 065,76 – 233 089,34)	182 976,42
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-190 336,05

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	190 336,05
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	453 746,49

Report déficitaire en exploitation (FD 002)	
---	--

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

AFFECTATION DES RESULTATS - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	7 106,89
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (56 412,71 – 54 303,68)	2 109,03
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	4 997,86

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-24 470,12
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (65 078,41 – 66 429,12)	-1 350,71
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-23 119,41
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (22 165,00 – 5 360,00)	16 805,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-7 665,12

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	7 106,89
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en exploitation (FD 002)	
---	--

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MONTEIX Guy, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. CLAMADIEU Yves, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	0,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 600,00 – 1 600,00)	
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-29 400,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (31 000,00 – 1 600,00)	29 400,00
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 – 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	29 400,00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en exploitation (FD 002)	
---	--

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

« MESURES FRANCE NATION VERTE » - VOLET « RENOUVELLEMENT FORESTIER » - DEMANDE D'AIDE - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de son rôle en matière de séquestration du carbone, d'approvisionnement en bois, d'enjeux environnementaux (biodiversité, eau...) et sociétaux (paysage, accueil du public...), la **filière forêt-bois** a été retenue comme un **secteur stratégique** des ambitions climatiques de la France.

La mesure de financement du « *renouvellement forestier* » s'inscrit dans le cadre de la **planification écologique de la France**. Elle est assurée par la mise en place d'un fond pérenne « **France Nation Verte** » pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler, diversifier et améliorer leurs forêts afin de **garantir la résilience des écosystèmes forestiers** dans un contexte de **changement climatique** tout en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

Les aides au financement sont destinées :

- A la **reconstitution** de peuplements sinistrés avec un taux d'aide possible jusqu'à 80% voire 100 % en contexte « *scolytes et bois de crise* » ;
- A l'**adaptation de peuplements vulnérables** face aux effets du changement climatique avec un taux d'aide possible jusqu'à 60% ;
- A l'**amélioration de peuplements** pauvres ou l'enrichissement de trouées de futaies irrégulières des zones de montagne au sens du code rural et de la pêche maritime avec un taux d'aide possible jusqu'à 60%.

Sur cette base, une commune propriétaire ou gestionnaire pour le compte d'une section de commune d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un **document de gestion durable en vigueur** peut demander à bénéficier de cette subvention.

Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour reconstituer ou diversifier les peuplements forestiers :

- ⇒ soit par **plantations en plein** ou **enrichissements localisés**, dont le financement sera calculé au travers d'un **barème national** (cas standard) **ou sur présentation de factures** sur frais réels (cas non standard, dès lors que le coût réel des travaux est > 20 % au barème national)
- ⇒ soit par **travaux en faveur d'arbres d'avenir** (dépressage ou détournage d'au moins 100 brins par hectare) ou de **mise en place d'une régénération naturelle**, dont le financement sera calculé sur présentation de **factures sur frais réels** (avec principe d'une estimation des coûts au moment du dépôt du dossier puis ajustement lors de la présentation des factures)

Dans le cadre d'un projet avec dossier de financement déposé par l'ONF et retenu par l'État, une commune peut confier la mise en œuvre des prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues, mission dite d'Assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) ;
- Réalisation des travaux par l'ONF (ouvrier interne à l'établissement), dans le strict respect de la commande publique.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet « renouvellement forestier » de France Nation Verte, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- décide de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France Nation Verte pour diversifier des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'ONF ;

- approuve le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel suivant sur la base du barème national :

Devis ATCD pour montage de dossier	1 800 €
Subvention prévisionnelle ETAT – France Nation Verte	8 900 €
Autre financement	0 €
Autofinancement HT	28 600 €
Montant total HT de l'opération	39 300 €

- Sollicite la subvention de l'Etat;
- s'engage à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention ;
- s'engage à réaliser sur plusieurs années les entretiens nécessaires à la réussite des opérations financées ;
- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet « renouvellement forestier » de France Nation Verte pour adaptation des parcelles forestières ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU LOTISSEMENT LA MONTAGNE A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Bertrand CESSAC, propriétaire de la parcelle XK 69 au lotissement La Montagne, entretient depuis plusieurs années le terrain situé derrière sa propriété. Il souhaiterait alors acquérir une partie de ce terrain communal cadastré XK 95.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la division de la parcelle XK 95 ;
- Accepte de vendre une partie de la parcelle communale XK 95 à Monsieur Bertrand CESSAC ;
- Fixe le prix à 1€ le mètre carré ;
- Les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes de procédure relatifs à cette affaire.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le bureau de vote est constitué pour le 15 mars.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL DANS LE BOURG A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prix de vente des terrains constructibles dans le bourg a été fixé à 20€/m².

Il précise que Monsieur Jean-Paul GENESTINE et Madame Sylvie GENESTINE souhaite acquérir la parcelle XM 9 dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de vendre la parcelle communale XM 9 à Monsieur Jean-Paul GENESTINE et Madame Sylvie GENESTINE ;
- Fixe le prix à 20€ le mètre carré ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes de procédure relatifs à cette affaire.

Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point sur le réseau de chaleur du bourg après un fonctionnement de celui-ci sur la période hivernale.

A ce jour, nous avons utilisé 120 m³ de plaquettes. Il estime nécessaire 2 livraisons supplémentaires pour finir la saison hivernale, soit 40 m³.

Le coût de fonctionnement pour l'ensemble des bâtiments est estimé à 5 000€ pour la fourniture de plaquettes et environ 1 700€ pour l'entretien de la chaufferie et la consommation électrique, soit un total de 6 700€ sur lesquels la commune appellera des charges pour les 2 appartements de l'ordre de 1 000€ pour l'année.

Le coût de fonctionnement pour cet hiver est estimé à 5 700€ à la charge de la commune contre la somme de 19 730€ pour l'année 2023, soit une économie d'environ 14 000€ en prenant en compte la surface supplémentaire que nous n'avions pas auparavant de l'espace traiteur créé qui rajoute 60 m² à chauffer.

L'entreprise BATTUT est intervenue pendant les vacances de février comme prévu pour remplacer 2 portes dans la cantine scolaire. Ces portes ne répondaient plus aux normes, il était indispensable de les remplacer. Ces travaux étaient prévus dans le marché de la salle des fêtes.

L'entreprise SMC FAURE a aussi terminé les travaux de son lot avec la pose du garde-corps sur l'escalier extérieur.

Le Maire remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli durant tout le mandat et leur assiduité aux différentes réunions du conseil car celui-ci était encore complet pour cette dernière réunion.

Un remerciement particulier à Monsieur OUVRARD qui s'était proposé de prendre en charge le déploiement du réseau internet pour l'ensemble des bâtiments communaux du bourg en reliant ceux-ci à la box de la Mairie afin d'éviter d'avoir plusieurs abonnements. L'ensemble de ces travaux a été réalisé avec l'aide de notre employé communal et la participation des élus afin de mettre en place environ 750 m de câbles, installer le matériel nécessaire au réseau dans les bâtiments, ...

En effet, cette extension de réseau est indispensable pour avoir le suivi à distance de la chaufferie et permettre le fonctionnement du visio-projecteur, de l'écran et de disposer du wifi à la salle des fêtes.

L'agent technique a également réinstallé le matériel de la sonorisation de la salle des fêtes, créer un rangement pour la vaisselle, installer une lisse en bois pour protéger les murs de l'espace rangement, ...